

Rapport de la commission « achat et vente de bâtiment et terrains »

Préavis municipal n°2014-48, relatif à l'achat de la parcelle n°127, succession de feu Rémy Miéville

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission c'est réunie à deux reprises soit le mercredi 19 novembre 2014 en présence de Mesdames Sylvette Grandchamp, Corinne Doebeli, Mareva Martin ainsi que de Messieurs Bernard Murisier, Christoph Loetscher, Pierre-Alain Epars et Stéphane Zürcher à la maison de Commune ainsi qu'en présence de Messieurs Pierre-André Ischi et Didier Chapuis, Municipaux, ainsi que de Messieurs Pascal Lerch et Jean-Pierre Monachon de la commission des Finances.

Elle s'est également réunie le mercredi 3 décembre 2014 en présence de Mesdames Sylvette Grandchamp, Corinne Doebeli, Mareva Martin ainsi que de Messieurs Bernard Murisier, Christoph Loetscher et Pierre-Alain Epars. Monsieur Zürcher étant excusé. Cette deuxième réunion ayant pour unique but de peaufiner le présent rapport.

➤ **Objet du préavis :**

Le présent préavis a pour but de proposer au Conseil communal l'achat de la parcelle n°127, succession de feu Rémy Miéville

➤ **Préambule :**

En 2004, une expertise de ce bien-fonds avait été réalisée par le bureau d'architecte Xavier Koeb à la demande de la Municipalité, laquelle avait d'ores et déjà manifesté son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle. Les conclusions de ce rapport mentionnaient une valeur vénale du bien-fonds estimée entre CHF 470'000 et 485'000.

En janvier de cette même année, la Municipalité a fait une offre aux deux héritiers à hauteur de CHF 1'300'000; cette offre resta sans réponse jusqu'au 26 septembre 2014. A cette date, un des héritiers a fait savoir à la Municipalité qu'une contre-offre leur avait été faite à CHF 1'350'000.

- c. Est-ce que cet investissement pourrait mettre en danger la réalisation d'autres investissements ?

D'un point de vue financier il faudra faire des choix et probablement devoir repousser certains projets de quelques années. Toutefois, rappelons que les terrains comme celui-ci se font rares. De l'avis de la commission, l'occasion d'acheter cette parcelle doit être saisie aujourd'hui et, malgré son prix très élevé, elle sera à n'en point douter un investissement utile pour l'avenir de notre village.

La commission relève que l'accord de l'ensemble des conclusions n'est pas limité dans le temps mais elle est également consciente du fait que l'élection du 21 décembre 2014 d'un cinquième municipal fixera la politique de la Municipalité à ce propos, ceci en respect du principe de la collégialité.

Par conséquent, le projet pourrait soit être maintenu soit être abandonner.

➤ **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Penthalaz**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2014-48, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- Que ce préavis n'était pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis 2012-09 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 23 janvier 2012,

**Décide**

1. D'autoriser la Municipalité à acheter la parcelle n°127 de feu Rémy Miéville, Rte de la gare numéro 38, Bâtiment ECA no 136, de 1646 m2 au prix de 1'360'000 TTC
2. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes officiels inhérents à cet achat
3. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 10'000.- pour les autres frais liés à cet achat
4. De financer cet emprunt de la manière suivante :
  - a. Trésorerie courante : CHF 370'000.-
  - b. Emprunt (maximum) : CHF 1'000'000.-
5. D'autoriser la Municipalité à faire recours à l'emprunt pour un montant maximum de CHF 1'000'000.-
6. D'amortir le montant total comme suit :
  - a. Prélèvement sur le fonds de réserve pour renouvellement et rénovation de bâtiment, 9.281.350, CHF 370'000.-
  - b. Amortissement du solde net sur 30 ans

Penthalaz, le 8 décembre 2014

Le rapporteur : Mareva Martin

Les membres : Sylvette Grandchamp

Corinne Doebeli,

Bernard Murisier

Christoph Loetscher

Pierre-Alain Epars

Stéphane Zürcher

The image shows seven handwritten signatures in blue ink, arranged vertically from top to bottom. The signatures are: 1. A signature that appears to be 'Tarae'. 2. A signature that appears to be 'Grandchamp'. 3. A signature that appears to be 'Doebeli'. 4. A signature that appears to be 'Murisier'. 5. A signature that appears to be 'Loetscher'. 6. A signature that appears to be 'Epars'. 7. A signature that appears to be 'Zürcher'.